

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, codes 40 et 68
Hebdos régionaux de la Montérégie

**Projet de parachèvement de l'autoroute 30 entre l'autoroute 15 et l'échangeur
Jean-Leman à Candiac et à Saint-Philippe**

**Du 13 avril au 28 mai : consultation du dossier et possibilité de requérir
une audience publique**

Québec, le 13 avril 2005 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rend publics aujourd'hui le 13 avril 2005, à la demande du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Thomas J. Mulcair, l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet de parachèvement de l'autoroute 30 entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman à Candiac et à Saint-Philippe. Les documents sont accessibles à la population dans le cadre de la *Période d'information et de consultation publiques* qui débute, aujourd'hui, le 13 avril et se terminera le 28 mai 2005.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut demander la tenue d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. À moins qu'il ne juge la demande frivole, le ministre confie au BAPE le mandat d'enquêter et de consulter la population sur le projet dans le cadre d'une audience publique. Toute la population peut participer aux séances publiques.

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs peut aussi décider de confier au BAPE le mandat d'enquêter et, si les circonstances s'y prêtent, de procéder à une médiation en environnement. Ce mandat se déroule, en principe, entre la ou les personnes ayant adressé une demande d'audience publique et le promoteur du projet.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui, ces documents peuvent être consultés au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal de même que dans le site Internet du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Périodes d'information et de consultation publiques ». L'ensemble du dossier est également disponible aux endroits suivants :

- Bibliothèque municipale de Candiac, 4, boulevard Montcalm sud ;
- Bibliothèque municipale de Saint-Philippe, 2800, route Édouard VII.

Veillez prendre note qu'un registre est disponible dans chacun des centres de consultation pour permettre aux citoyens qui le désirent d'y laisser leurs commentaires.

QUEL EST LE DROIT DU CITOYEN ?

Tout citoyen qui désire recevoir de l'information supplémentaire ou des précisions, obtenir l'avis d'experts sur le projet ou faire connaître son opinion et sa position à l'égard du projet peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation publiques. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le **28 mai 2005**, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Thomas J. Mulcair, au 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

LE PROJET

Le projet de construction de l'autoroute 30 entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman à Candiac et à Saint-Philippe serait le dernier des trois tronçons visés par le parachèvement de l'autoroute 30. Cette dernière constituerait alors une voie de contournement de Montréal par le sud. D'une longueur d'environ 3,4 km, le tracé proposé par le ministère des Transports traverserait des terres agricoles situées au sud des quartiers urbanisés de Candiac et comporterait deux voies rapides dans chaque direction. À partir de son extrémité ouest, le tracé débiterait par une surélévation nécessaire pour franchir l'autoroute 15, il traverserait par la suite en passage inférieur la voie ferrée du Canadien Pacific, se poursuivrait en déblai jusqu'au lien qui lierait le rang Saint-Joseph sud et le boulevard Jean-Leman et convergerait enfin vers l'emprise existante de l'autoroute 30 à laquelle il s'intégrerait.

Les coûts du projet sont estimés à 51 600 000 \$ et le promoteur envisage une mise en service en 2009.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon l'étude d'impact, en ce qui a trait au milieu naturel, les travaux de construction entraîneraient la destruction complète d'un étang situé sur le rang Saint-André. Comme mesure d'atténuation, le promoteur propose, entre autres, de créer un milieu équivalent ailleurs ou l'amélioration d'un milieu humide existant. En ce qui concerne les impacts sur le milieu sonore, le projet entraînerait une augmentation faible à moyenne du bruit pour le secteur situé entre le rang Saint-Joseph et la rue Saint-Jean à Saint-Philippe, au sud du boulevard Jean-Leman, et une augmentation importante pour une résidence située sur le boulevard Jean-Leman, au sud de l'autoroute 30. Des écrans anti-bruit sont proposés comme mesure d'atténuation par le ministère des Transports.

Quant aux impacts sur le milieu agricole, toujours selon l'étude d'impact, le projet entraînerait la perte de 22,9 hectares de terres agricoles de classe 2 et l'isolement de 16 hectares de la zone agricole permanente, entre le tracé et la zone non agricole. Afin d'atténuer cet impact, le promoteur propose, entre autres, la remise en culture d'un espace résiduel situé au sud de l'échangeur prévu, le reboisement de lots isolés et non utilisables à des fins d'exploitation agricole et des compensations financières appropriées pour les pertes et dommages occasionnés.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Rosemary Al-Hayek, au numéro suivant : (418) 643-7447, poste 531 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : rosemary.al-hayek@bape.gouv.qc.ca.